le cnam
Martinique

Conservatoire national desarts et métiers

Nos partenaires

Le fonds européen de développement régional (FEDER) intervient dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale. Il a pour vocation de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres entre ses régions.En France, pour la période 2014-2020, le FEDER représente 8,4 milliards d'euros consacrés à l'objectif « investissement pour la croissance et l'emploi », en vue de consolider le marché du travail et les économies régionales.

Il faut ajouter à cela 1,1 milliard d'euros sont consacrés à l'objectif « coopération territoriale européenne », qui vise à soutenir la cohésion dans l'Union européenne grâce à la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale.

En France, le FEDER intervient principalement sur les thématiques suivantes :

Investir dans la recherche, le développement technologique et l'innovation,
Améliorer la compétitivité des PME,
Favoriser le développement des technologies de l'information et de la communication,
Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Le FEDER finance également des actions soutenant l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques, les transports, la formation, l'emploi ou encore l'inclusion sociale. Enfin, afin de pallier au mieux les problématiques spécifiques des territoires urbains, une partie de l'enveloppe FEDER est mobilisée pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Dans le contexte national de décentralisation, la gestion du FEDER est confiée aux conseils régionaux.

La collectivité territoriale de Martinique (en abrégé CTM) est une collectivité territoriale unique française qui succède au département et à la région d'outre-mer de la Martinique dans tous leurs droits et obligations au 1er janvier 2016.

Son organe exécutif est le conseil exécutif (qui succède aux présidents des conseils régional et général) et son organe délibérant est l’assemblée de Martinique (qui remplace le conseil régional et le conseil général).

L’Université des Antilles est un Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPCSCP) issue de la transformation de l’Université des Antilles et de la Guyane (créée le 1er mars 1982) par la loi du 25 juin 2015. Implantée sur deux territoires distincts : la Guadeloupe qui est une région-département, et la Martinique qui est une collectivité territoriale, elle accueille plus de 12000 étudiants.

L’Université des Antilles s’organise autour de services et composantes à compétences transversales, et deux pôles universitaires régionaux autonomes : le « Pôle Guadeloupe » et le « Pôle Martinique ».

Les services et composantes à compétences transversales exercent leurs activités sur les deux pôles de l’université.

Les CCI sont les interlocuteurs privilégiés des acteurs publics et de l’Etat. Elles sont régulièrement consultées pour leur expertise et leur relation privilégiée avec les entreprises. La CCI Martinique représente plus de 36 000 commerçants, industriels et entreprises de services.

Ses conseillers et agents accompagnent les dirigeants tout au long de la vie de l’entreprise : création, reprise, développement international, pérennité et performance, développement durable, apprentissage et formation et enfin transmission.

Elles proposent des études macro et micro économiques, et participent à l'élaboration de schémas directeurs, plans d'actions publics en matière de développement économique ou d'aménagement du territoire.

https://www.cnam-martinique.fr/presentation/nos-partenaires/nos-partenaires-1341037.kjsp?RH=1653057753701